## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Publié le 05/10/23 Mis en ligne le 05/10/23

#### **Extrait**

#### du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

<u>Etaient présents</u>: M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

Etaient excusés :: M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

Nombre de membres en exercice: 54

Nombre de membres présents: 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés: 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants: 49

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

ZONE D'ACTIVITES DE LA JARRIGE : VENTE D'UNE PARCELLE AVEC LA SCI LELA

Rapporteur: M. François BARNAUD

Lors de la commission économique du 12 avril 2022, et du Conseil Communautaire du 12 mai 2022, les élus ont proposé de vendre la parcelle BC 276 d'une surface totale de 1 558m² située dans la ZA La Jarrige à la SCI LELA, représentée par Madame MASBONSON et Monsieur dans la ZA La Jarrige à la SCI LELA, represente par la 135,12 euros HT. Accuse de réception en préfecture 023-200034825-20230928-242\_23-DE Date de réception préfecture: 05/10/2023

1

#### Délibération n°242/23 du 28/09/23

#### 3. Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

Le service des domaines a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 8 euros HT du m² (cf. pièce jointe).

Le compromis de vente a été signé le 21 juin 2023.

Le prêt bancaire a été obtenu par la SCI le 13 septembre 2023.

Il est proposé de conclure à présent l'acte de vente.

Cette vente aura lieu moyennant le prix, taxe à la valeur ajoutée sur prix total incluse, de vingt et un mille sept cent soixante-deux euros quatorze centimes (21 762.14€).

#### Cette somme comprend:

- Le prix de vente hors taxe de 18 135.12€
- la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20%, soit 3 627.02€

Ce prix, bien que supérieur à l'estimation des domaines, correspond au marché actuel des terrains situés sur la zone d'activités de la Jarrige.

La SCI LELA prendra à sa charge les frais de notaire et frais et droits, liés à la vente auprès de Maître DELILLE à Dun-le-Palestel.

Cette vente est budgétairement à imputer sur les crédits de recettes suivants :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR									
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant			
ZA	Fonctionnement	70	7015	907/0706		18135.12 € HT			

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

 d'autoriser la vente avec la SCI LELA de la parcelle de terrain cadastrée section BC 276, d'une superficie totale de 1 558 m² sise au lieu-dit « La Jarrige » sur la commune de Saint-Vaury, au prix de 11,64 € HT/m², soit un prix total de 18 135,12 € HT pour la surface retenue, soit 21 762,14 Tva sur prix total incluse,

ΕT

- d'autoriser M. François BARNAUD, Vice-Président en charge du Développement Economique, à signer l'acte de vente, et tous les actes liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Eric BODEAU



Égalité Fraternité



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 16/12/2021

Direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier

BP 61003

87050 Limoges Cédex

téléphone : 05 55 45 59 00

mail.:ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

M Président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

publiques de la Haute-Vienne

La Directrice départementale des Finances

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Murielle RICHEFORT

téléphone: 05 55 45 58 14

courriel:murielle.richefort@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE: 2021-23247-91992

# **AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**Terrains** Désignation du bien :

La Jarige ST VAURY Adresse du bien :

**CREUSE** Département :

Valeur vénale: 12 850 euros.

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230928-242\_23-DE

#### 1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9 avenue Charles de Gaulle 23000 GUERET

Affaire suivie par : Mme Sophie MAILLET

Mail:sophie.maillet@agglo-grandgueret.fr

#### 2 - DATE

de consultation/13/12/2021

de réception :14/12/2021

de visite:/

de dossier en état :16/12/2021

# 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

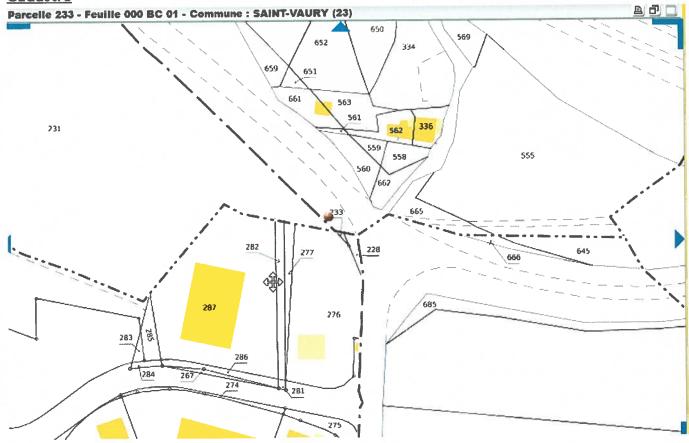
Cession de terrains en zone économique.

#### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

#### Plan de situation



# **Cadastre**



Présence d'un hangar en tole construit à l'époque par la mairie de Saint Vaury afin de stocker le matériel communal

Les parcelles sont : - quasi plates - Présence d'une construction type garage tôlé démontable - Le sol semble empierre pour servir de stationnement poids lourd. -Un grillage simple torsion clôture en partie la parcelle276 le long de la voie D22

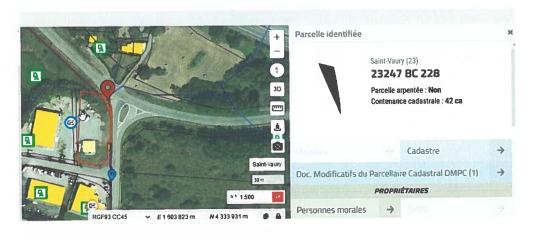
Cette parcelle est viabilisée et desservie les raccordements en électricité, téléphone, eau potable, eaux pluviales et assainissement sont sur le terrain.

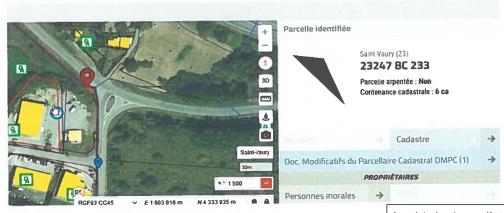


Le Parc d'Activités est à proximité immédiate de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA – RN145), reliant l'A20 (Paris –Toulouse) à l'A71 (Clermont-Lyon). Accessibilité par l'échangeur de Saint-Vaury. A 1km du pôle de proximité de Saint-Vaury (présence de services et de commerces).

Le terrain a de la visibilité, il n'est pas très large, il est dans l'angle, il est occupé par un hangar. Ces atouts sont indéniables mais aucune vente référencée au prix d'appel. Aucune vente depuis de nombreuses années.







#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

<u>Propriétaire présumé</u> :Communauté de communes du Grand Guéret <u>Origine de propriété</u> :terme 2014P04503 montant d'acquisition 57 304 euros soit 8 €/m²

Les terrains situés à SAINT VAURY (23320). Les dits immeubles devant figurer au cadastre sous les références suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse on lieudit	Contenance
	BC	268	LA JARIGE	15 a 57 ca
	BC	271	LA JARIGE	01 a 69 ca
	BC	272	LA JARIGE	38 a 50 ca
	BC	276	LA JARIGE	15 a 58 ca
	BC	283	LA JARIGE	29 ca
			Contenance totale	71 a 63 ca

#### Situation locative:/

#### 6 - URBANISME - RÉSEAUX

#### **Zone UY**

#### ZONE UY

#### Caractère et vocation de la zone

Uy - Secteur urbain à vocation d'accueil d'activités économiques (commerces, artisanat, services)

La zone Uy correspond aux secteurs d'activités économiques répondant aux besoins des habitants et compatibles avec le voisinage résidentiel. Elle regroupe notamment commerces, artisanat et services.

Uy\* - Secteur à vocation d'accueil d'activités artisanales et industrielles La zone Uy\* correspond à la zone d'activités artisanales et industrielles de la Jarrige. La vocation de cette zone, incompatible ou peu compatible avec l'habitat, est à préserver.

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

### 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu des caractéristiques du bien ainsi que des termes de comparaison retenus :

La valeur vénale est estimée à 12 850 euros soit 8 €/m² pour une superficies de 1606 m² préfecture 023-200034825-20230928-242 23-DE Date de réception préfecture : 05/10/2023

#### 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

#### 10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,

Murielle RICHEFOR

Inspectrice des Finances Publiques



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DDFIP HAUTE VIENNE DIVISION DOMAINE 30 RUE CRUVEILHIER BP 61003 87050 LIMOGES CEDEX 2

Mail: ddfip87.pole-

evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

#### **POUR NOUS JOINDRE:**

Réception : du lundi au vendredi

sur rendez-vous

Affaire suivie par : Murielle RICHEFORT

Tél: 06-20-77-31-08

Monsieur le Président d ela communauté du Grand Guéret

LIMOGES, le 21/08/2023

Objet: demande de prolongation d'un avis domanial 2021-23247-91992

Monsieur le Président,

Vous sollicitez l'actualisation d'un avis domanial émis le 16/12/2021 concernant les parcelles BC 228 233 et 276 pour un montant de 12 850 euros soit 8 €/m².

Les données concernant le dossier n'ont pas changé.

Au regard de la stabilité du marché immobilier, la validité de l'avis est reconduite et prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,

Murielle RICHEFORT

Inspectrice des Finances publiques

